

C'est sous la protection de ce gentilhomme, qualifié du beau titre « de plus honnête homme du royaume » que le roi Charles VII plaça la Pucelle.

Pendant toute la glorieuse épopée, Jean d'Aulon ne quitta jamais Jeanne, sauf quelques jours, après son arrivée à Orléans, pour aller, en compagnie de Dunois, quérir à Blois l'armée qui devait participer à la victoire.

Il partageait même la chambre de la Sainte et ses faits d'armes sont nombreux et glorieux.

Contrairement à Xaintrailles et à de nombreux capitaines, Jean d'Aulon était instruit et il fut le conseiller écouté de la Pucelle et de Daunois, âgés de 18 et 22 ans.

Né vers 1390 dans le comté de Fezensac, descendant d'une lignée de Chevalier du Temple, amené à la cour par le comte d'Armagnac, il était, dès 1415, chef de la compagnie d'écuyers chargée de la garde et de la sûreté de la personne du roi.

Fait prisonnier avec Jeanne, il partagea son cachot de Beaulieu-les-Fontaines.

Armé chevalier devant Harcourt, on lui confia la garde de Talbot, prisonnier au château de Dreux.

Charles VII, à de nombreuses reprises, lui témoigna sa gratitude : Jean d'Aulon, menait par la bride le cheval du roi lors de son entrée triomphale à Paris ; honneur insigne.

En 1456, à la demande de son beau-frère, Jouvanel des Ursins, archevêque de Reims, il déposa au procès de réhabilitation. Sa déposition, du plus haut intérêt, est citée par Quicherat (il publia le procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc).

Il mourut en 1458, Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, gouverneur de la forteresse de Pierre-Seize, près de Lyon, et chambellan du roi.